

LES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES AU SEIN DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

**Se mobiliser pour faire avancer les enjeux
de justice sociale dans les politiques
territoriales de l'alimentation**



UGESS
Union Nationale des Groupements
des Épiceries Sociales et Solidaires

Soutenu par



SOMMAIRE

Introduction : pourquoi favoriser l'inclusion et la mise en œuvre d'actions d'accessibilité alimentaire (LPA) dans les PAT ?	P 3
Les Projets Alimentaires Territoriaux : Catalyseurs d'une Transition Agricole et Alimentaire Locale	P 4
• Origine et Définitions.....	P 4
• Catalyseurs de la Transition Agricole et Alimentaire.....	P 5
• Pourquoi l'UGESS s'intéresse-t-elle au PAT ?.....	P 5
État de la participation aux PAT des épiceries adhérentes à l'UGESS	P 7
Quelques conseils pour se lancer dans un PAT	P 10
Retours d'expériences d'épiceries sociales et solidaires	P 12
• Dans la Nièvre, l'ASEM Nevers bénéficie de la dynamique pour améliorer la qualité de l'alimentation de la restauration collective.....	P 12
• Dans l'Ariège, un PAT qui renforce l'interconnaissance.....	P 13
• À Floirac, deux PAT en soutien aux épiceries solidaires et aux groupements.....	P 14
• PAT Niort Agglo-Haut Val de Sèvre : soutien à la création d'une épicerie solidaire itinérante par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre.....	P 15
• D'autres exemples de PAT prenant en compte les enjeux de justice sociale.....	P 16
Les outils des PAT	P 17
Les propositions de l'UGESS concernant les PAT	P 18
Bibliographie	P 19

Introduction

Pourquoi favoriser l'inclusion et la mise en œuvre d'actions d'accessibilité alimentaire dans les PAT ?

La précarité alimentaire explose : en 2023, 16 % de la population française est concernée par l'insécurité alimentaire. Avec une inflation sur les produits alimentaires qui atteint 20 % en 2 ans, le budget alimentation devient la première variable d'ajustement avec le budget santé, ayant un impact significatif sur l'état de santé physique et mental des personnes et sur leur capacité à rebondir. En parallèle, l'aide alimentaire ne parvient plus à répondre à l'ampleur de la situation : soit parce que les critères d'éligibilité sont trop restrictifs, soit parce que les personnes en situation de précarité décident d'elles-mêmes de ne pas faire appel à l'aide alimentaire, la raison principale étant la honte et la culpabilité ressenties par ces personnes.

60 % des approvisionnements des associations d'aide alimentaire proviennent des dons (grande distribution, industrie et collecte). Cette source d'approvisionnement tend à se réduire en quantité et à perdre en qualité, poussant certaines associations à évoquer un **approvisionnement subi ne permettant pas de proposer une diversité et qualité de produits suffisantes**. Ainsi, un certain nombre d'associations d'aide alimentaire ont pris le pas d'acteurs engagés pour une meilleure accessibilité alimentaire en mettant en place une politique d'achats de denrées. Cette orientation a été renforcée via la mise en place du fonds Mieux Manger pour Tous, qui incite les structures à s'approvisionner en produits frais via les circuits-courts.

Ainsi, pour de nombreuses associations engagées dans l'accompagnement social, il devient nécessaire d'acquérir de nouvelles compétences pour mettre en place des politiques d'achats auprès des producteurs.

En parallèle, les pouvoirs publics s'engagent depuis plusieurs années dans la relocalisation des systèmes alimentaires, en lien avec les objectifs d'approvisionnements au sein de la restauration collective fixés par la loi EgAlim et suite à la fragilité de notre résilience alimentaire, mise en lumière lors de la crise du COVID. Ainsi, les acteurs de l'accessibilité alimentaire peuvent être des leviers pour soutenir cette volonté politique et ce processus d'installation d'agriculteurs. Car il faut bien mobiliser toutes les volontés pour atteindre cet objectif tant le monde agricole est en souffrance : les agriculteurs font partie des catégories socio-professionnelles les plus précaires : 22 % d'entre eux vit en dessous du seuil de pauvreté.

A travers les PAT et en lien avec une forte volonté politique, il est alors possible de développer une politique territoriale alimentaire et agricole en fédérant tous les acteurs de la chaîne et en prenant en compte les enjeux d'accessibilité alimentaire.



Les Projets Alimentaires Territoriaux : Catalyseurs d'une Transition Agricole et Alimentaire Locale

Depuis l'adoption de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont émergé comme des leviers essentiels pour transformer les paysages alimentaires locaux. Ces initiatives, impulsées par une volonté de rapprocher les différentes parties prenantes de la chaîne alimentaire sur un même territoire, sont ancrées dans une démarche collective visant à promouvoir une alimentation de qualité et durable.

Origine et Définitions

Les PAT cherchent à combiner les enjeux de l'agriculture et de l'alimentation. Ils sont définis comme des actions visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs, tout en favorisant le développement de l'agriculture locale et la qualité de l'alimentation. Cette approche s'inscrit dans une logique de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.

L'élaboration d'un PAT se fait de manière concertée avec les acteurs du territoire, reposant sur un diagnostic partagé. La gouvernance des Projets Alimentaires Territoriaux repose sur une approche participative et multi-acteurs, impliquant différents partenaires tels que les collectivités territoriales, les associations, les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires (grande surface, coopérative agricole, entreprise de transformation de produits agricoles...) et parfois les citoyens. Les PAT sont majoritairement organisés d'un comité local de l'alimentation, instance de consultation, de suivi et de mise en œuvre du PAT. Cette instance est complétée d'un comité de pilotage, en charge de la validation et du conseil municipal, communautaire ou comité syndical (ou autre instance politique porteuse du PAT) qui fixe les grandes orientations politiques.

Schéma type de gouvernance d'un Projet Alimentaire Territorial



La responsabilité principale de la gouvernance revient souvent à la collectivité locale cheffe de file, qui coordonne les différentes actions et assure la cohérence du projet avec les objectifs du territoire. **Chaque PAT a son échelle territoriale propre (commune, communauté de communes, Parc Naturel Régional, département...).** Ainsi, il y peut y avoir plusieurs PAT sur un même territoire (un porté par le Conseil Départemental, l'autre porté par la communauté de communes).

Nous recensons actuellement deux grands types de PAT :

- Les PAT de niveau 1 dits PAT émergents (env 340 PAT).
- Les PAT de niveau 2 qui ont élaboré leur plan d'actions et mettent en place des projets opérationnels. (env. 104 PAT).

Pour le moment, les PAT sont des outils incitatifs que peuvent mobiliser les élus pour travailler les questions d'alimentation avec les différents acteurs. Cependant, ils ne sont pas obligatoires, il n'y a donc pas de PAT sur tous les territoires.

Catalyseurs de la Transition Agricole et Alimentaire

Les PAT ont un effet levier dans l'accélération de la transition agricole et alimentaire. En favorisant la coopération entre les différents acteurs, ils permettent de mettre en place des solutions concrètes pour répondre aux défis locaux. Grâce au soutien financier du Programme National pour l'Alimentation et du plan France Relance, ces initiatives ont connu un essor important.

Lorsqu'ils atteignent le niveau 2, les PAT se traduisent par des plans d'actions opérationnels visant à répondre à diverses problématiques locales, telles que la précarité alimentaire, le gaspillage alimentaire, l'éducation alimentaire, la transition agroécologique, la santé nutritionnelle, la valorisation de la gastronomie locale, l'accès au foncier, le renouvellement des générations...

D'abord fortement orientés sur les enjeux de l'économie, du foncier agricole et de l'approvisionnement en restauration collective, certains PAT ont peu à peu développé une vision plus systémique de l'alimentation, prenant en compte les thématiques de transition écologique et d'accessibilité de l'alimentation. La loi Egalim 1 vient alors compléter le champ d'actions des PAT en intégrant les enjeux de justice sociale.

Pourquoi l'UGESS s'intéresse-t-elle au PAT ?

Les PAT bénéficient chaque année de financements via le Programme National de l'Alimentation. Le PNA 3, qui a couvert la période 2019 – 2023 a intégré dans ses priorités l'enjeu de la lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, les PAT ont pu bénéficier de financements dédiés pour ce type d'actions.

L'adoption de la future Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat devrait accélérer un peu plus encore la reconnaissance des PAT en tant qu'outil de gouvernance de la politique alimentaire territoriale, tel qu'évoqué dans le cadre de la mesure 34 du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture :

« Dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le Climat, le rôle des projets alimentaires territoriaux sera renforcé, afin qu'ils soient confirmés comme des facteurs centraux de souveraineté alimentaire et de résilience économique et environnementale des filières territorialisées pour une alimentation saine, durable et accessible à tous ».

Il devient alors essentiel de défendre la vision d'une lutte contre la précarité alimentaire digne, proposant aux personnes un accès autonome à l'alimentation, renforçant les approvisionnements en circuit-court pour soutenir les paysans et participant aux recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS).

C'est pour cela qu'un certain nombre d'épiceries sociales et solidaires et groupements adhérents à l'UGESS s'impliquent dans les PAT. Cet espace de coordination permet de légitimer leur action auprès des collectivités, créer des coopérations, participer à des projets collectifs, voire mobiliser des financements pour développer certaines actions, créer une épicerie sociale, sensibiliser les acteurs à la situation de la précarité alimentaire et des enjeux de transformation de l'aide alimentaire (amélioration de la qualité alimentaire, possibilité de choix des personnes, difficultés d'approvisionnement, complexité logistique...)

L'idée de ce guide est de recenser les bonnes pratiques issues de notre réseau et de donner quelques outils pour permettre aux épiceries de se saisir de l'outil PAT.

Quel intérêt peuvent avoir les épiceries à intégrer un PAT ?

- Sensibiliser les élus, les collectivités aux enjeux de transformation de la lutte contre la précarité alimentaire favorisant un accès autonome à l'alimentation et mettre en place un plan d'actions pour améliorer l'accessibilité alimentaire.
- Valoriser les actions mises en place auprès d'un public sensibilisé aux questions alimentaires.
- Créer des coopérations entre les acteurs de la solidarité et les producteurs locaux pour développer des filières d'approvisionnements en circuit-court de proximité.
- Développer un espace de partage d'expériences, de coopérations entre acteurs engagés dans la lutte contre la précarité alimentaire.
- Initier de nouvelles actions pour lutter plus efficacement encore contre la précarité alimentaire, sensibiliser à une alimentation de meilleure qualité, rendre accessible cette alimentation au plus grand nombre, améliorer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire...
- Peser sur le diagnostic de territoire et les orientations que prendra le PAT.
- Trouver d'éventuelles sources de financement.
- Pour les porteurs de projet d'épicerie sociale et solidaire, travailler à une co-construction du projet et à l'obtention de financements.



État de la participation aux PAT des épiceries adhérentes à l'UGESS

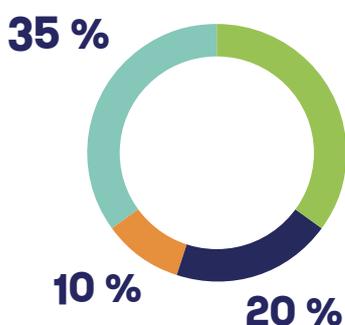
Une enquête a été réalisée en mars et avril 2024 auprès des épiceries adhérentes à l'UGESS. 40 épiceries (soit 28 % du réseau) ont apporté leurs réponses. Les principaux objectifs étaient de mieux cerner la compréhension et la perception des salariés et bénévoles des épiceries concernant les PAT, de découvrir leur niveau d'implication et la nature de leur participation.

Les épiceries sont plutôt familières aux PAT et y participent quand un projet se développe sur son territoire : un peu plus de la moitié des épiceries participe à des PAT. 70 % de ces épiceries ont une bonne compréhension des PAT. Dans 62 % des cas, d'autres acteurs de l'aide alimentaire sont présents (Restos du Cœur, Secours Catholique et Banque Alimentaire principalement).



Des épiceries interrogées participent à un PAT.

Une bonne compréhension par les épiceries de ce qu'est un PAT



- Épiceries qui comprennent totalement les PAT.
- Épiceries qui ont une connaissance de base des PAT.
- Épiceries qui n'ont qu'une connaissance limitée des PAT.
- Épiceries qui sont peu familières avec les PAT.

Pour celles qui ne participent pas à des PAT, les principales raisons sont les suivantes :

20 %

N'ont pas de PAT sur leur territoire.

45 %

Ne savent pas comment s'y prendre pour l'intégrer (notamment par manque de connaissance de l'outil).

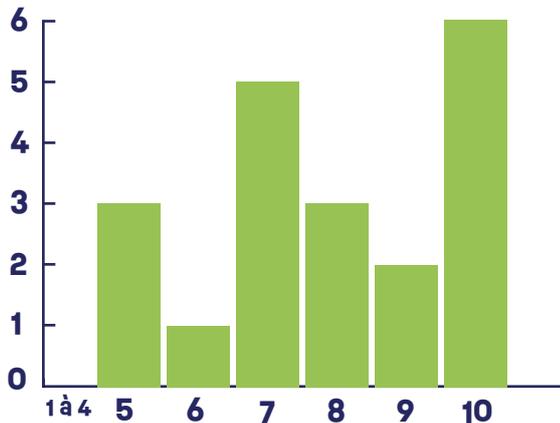
15%

Ne savent pas ce qu'est un PAT.



L'intérêt des épiceries à intégrer le PAT est divers : **participer à de temps d'interconnaissance avec d'autres acteurs et notamment des producteurs, pousser la prise en compte des enjeux de lutte contre la précarité alimentaire, s'impliquer un peu plus encore sur le territoire et auprès des partenaires institutionnels.**

Un intérêt plutôt fort des épiceries à participer à un PAT (pour celles qui participent déjà)

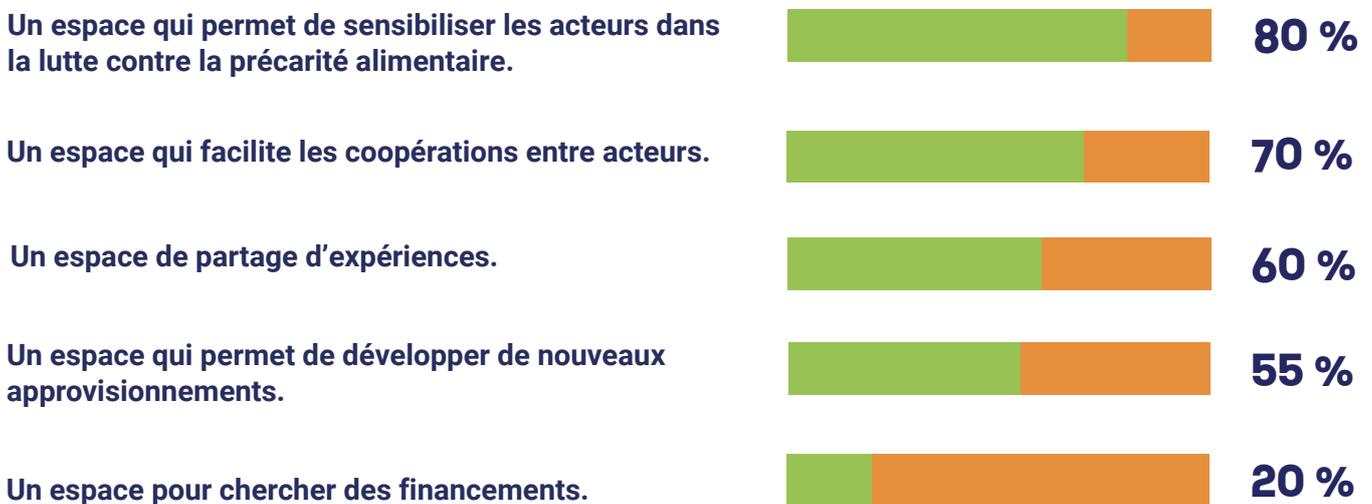


Quel intérêt à participer à un PAT (note de 0 à 10) ?

Lecture du graphique :
6 personnes sur les 20 trouvent un intérêt de 10/10 à participer à un PAT.



Comment les épiceries perçoivent les PAT ?



Les actions auxquelles elles participent sont là encore très diverses : alors que la création d'un groupe d'épiceries sociales et solidaires est intégrée dans un PAT, d'autres épiceries ne participent pour le moment qu'à des temps d'échanges sur le diagnostic.

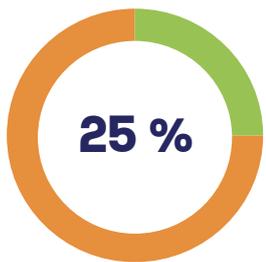
Certains PAT proposent des visites de fermes, d'épiceries sociales et solidaires, la mise en place d'un annuaire producteurs, la proposition d'ateliers culinaires au sein des épiceries, ou encore l'ouverture d'une plateforme d'approvisionnement normalement réservée à la restauration collective (Agrilocal).

Seules 5 épiceries ont pu bénéficier de financement dans le cadre d'un PAT (pour la proposition de paniers bio ou pour de l'investissement matériel).

Un espace de coopération plus qu'un outil pour mobiliser des financements



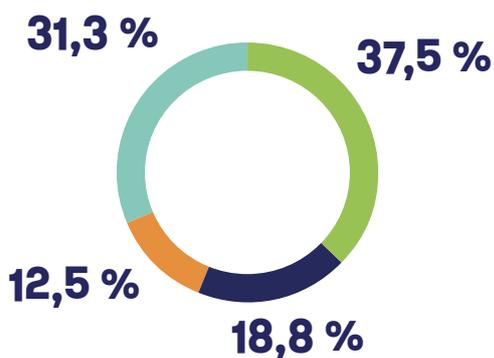
Des épiceries qui participent à un PAT ont pris part à des actions mises en place dans ce PAT.



Des épiceries qui participent à un PAT ont reçu des financements.

Cependant, certaines épiceries souhaiteraient des actions plus concrètes ainsi que des moyens dédiés (ce qui pourrait correspondre aux PAT de niveau 2) et une coordination des acteurs. En effet, malgré l'affichage dans de nombreux PAT d'ambitions concernant l'accessibilité alimentaire, un grand nombre n'a pas encore engagé d'actions concrètes sur la thématique.

Un outil qui gagnerait à être plus concret et qui devrait mieux prendre en compte les enjeux de justice sociale



Quelles incitations pour s'impliquer davantage ?

- Avoir un soutien financier.
- Créer des partenariats, des actions collectives, des espaces d'interconnaissance.
- Avoir des actions concrètes dans le domaine de l'aide alimentaire.
- Avoir plus de temps.



Quelques conseils pour se lancer dans un PAT



La participation à un PAT peut prendre un certain temps. Pour les épiceries les plus engagées (participation au comité de pilotage, au comité technique, au conseil local de l'alimentation et à des groupes de travail), cela peut prendre 2 à 3 jours par mois. Pour d'autres moins impliquées (participation uniquement à des sessions de travail ou au comité local de l'alimentation), le temps estimé est d'environ 1 à 2 jours par trimestre.

Il est donc nécessaire de définir le temps disponible en interne afin d'évaluer son degré de participation.

Ce temps d'implication doit être mis en perspective avec les enjeux de participation de l'épicerie : est-ce qu'elle souhaite proposer un projet et trouver des partenaires, souhaite-elle créer des partenariats avec des producteurs, valoriser son action ou tout simplement s'impliquer pour faire avancer l'accessibilité alimentaire sur son territoire ?

S'informer sur le PAT de mon territoire

Avant de se lancer dans la prise de contact avec le ou la chargée de mission ou l' élu référent, il convient de se renseigner sur le PAT de son territoire :

- Est-ce qu'il y a un ou plusieurs PAT sur mon territoire ?
- A quelle étape de construction se situe-t-il (diagnostic, définition du plan d'actions, ou réalisation des actions...)?
- Est-ce que le PAT a un portage politique fort ? Qui est l' élu en charge du PAT (et quelles sont les autres fonctions que peut avoir cet élu ?)
- Est-ce que la question de justice sociale est prise en compte et quel est le degré de priorité de cet enjeu ?



Pour cela, vous pouvez vous rendre sur le site internet du réseau [France PAT](#) qui regroupe un grand nombre d'informations, en complétant les recherches sur le site internet du PAT de votre territoire.

Engager une première rencontre d'interconnaissances

Pour une première prise de contact, les épiceries et chargés de mission enquêtés conseillent d'envoyer un mail au chargé de mission et à l' élu : le chargé de mission a souvent une vision plus globale et une connaissance fine quand l' élu porte un message et un discours plus politique.

À l'occasion de cette première rencontre, vous pouvez :

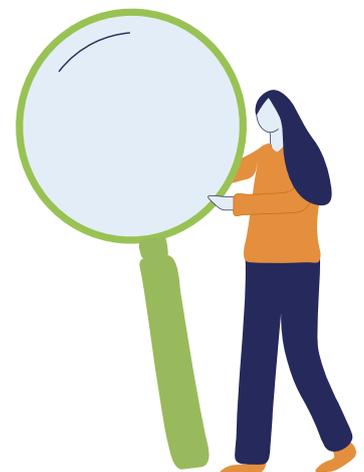
1. Présenter l'action de l'épicerie ainsi que ses grands enjeux : difficultés d'approvisionnement, enjeux logistiques (stockage, transport), ampleur de la précarité alimentaire sur le territoire, amélioration de la qualité de l'alimentation proposée, enjeu de proposer un accès autonome à l'alimentation aux personnes en précarité (liberté de choix des produits, participation financière, proposition d'accompagnement et d'activités...), enjeux de remobilisation et de renforcement du pouvoir d'agir des personnes, sensibilisation à une alimentation de qualité...
2. Comprendre le fonctionnement du PAT : quel est le degré de participation des acteurs dans le cadre du PAT (partage d'informations, consultation, concertation, co-décision) ?
3. Quelle prise en compte par le PAT des enjeux de justice sociale ? Est-ce un axe de travail du PAT ? Est-ce qu'un état des lieux a été mené sur le sujet ? En quoi le PAT peut permettre de mieux accompagner les personnes en situation de précarité alimentaire et le travail de l'épicerie.
4. Faire un point sur l'actualité du PAT (les prochaines sessions de travail, les projets en cours...)

Si le PAT ne prend pas en compte les enjeux de justice sociale, vous pouvez faire le lien avec les difficultés auxquelles vous faites face au sein de l'épicerie ou alors présenter un état des lieux de la précarité alimentaire sur le territoire. Pour cela, vous pouvez vous appuyer sur des outils simples d'utilisation comme [OBSOALIM](#) qui propose un diagnostic rapide par commune de la précarité alimentaire en croisant différentes données telles que les contraintes économiques, l'isolement social ou encore les contraintes géographiques et de mobilité.

Et après, on fait quoi ?

Plusieurs solutions possibles :

- Le PAT propose des temps de travail et des instances de gouvernance participative, vous pouvez alors vous rendre à la prochaine réunion de travail qui traite des enjeux de précarité alimentaire puis plus globalement à des temps de bilan de toutes les actions du PAT en cours.
- Si le PAT ne prend pas en compte les enjeux d'accessibilité alimentaire et qu'il vous semble important de traiter ce sujet sur votre territoire, vous pouvez aussi prendre contact avec les autres associations de lutte contre la précarité alimentaire en leur proposant d'entamer une action de plaidoyer pour que soit pris en compte cet enjeu au sein du PAT.
- Vous avez un évènement, un projet, n'hésitez pas à tenir régulièrement informé le ou la chargée de mission ainsi que l' élu référent.



Chaque année, l'État lance des appels à projets afin de développer l'axe justice sociale du PAT : appel à projets Programme National de l'Alimentation (AAP SNANC), fonds Mieux Manger pour Tous au niveau local...

Il peut être intéressant de proposer au PAT une action de coordination des différents acteurs intéressés par le sujet afin de chercher des financements en commun.

Retours d'expériences d'épiceries sociales et solidaires

Dans la Nièvre, l'ASEM Nevers bénéficie de la dynamique pour améliorer la qualité de l'alimentation de la restauration collective

L'épicerie sociale portée par la Régie de Quartier accueille env. 1500 familles par an. Elle est composée d'une équipe de 12 à 14 personnes avec 10 postes pour les personnes en transition professionnelle (chantier d'insertion). Il y a également 12 bénévoles qui interviennent au niveau du renouvellement des droits des bénéficiaires.

Petite spécificité territoriale, l'épicerie se situe sur 3 territoires portant un PAT : le Département de la Nièvre, le PETR du pays Val de Loire Nivernais et l'agglomération de Nevers. Le PAT le plus abouti (niveau 2) est celui du département. A travers la volonté de développer le maraîchage biologique (le territoire est en déficit de production), les membres du PAT ont travaillé avec la Régie de Quartier afin de développer un atelier chantier d'insertion en maraîchage biologique qui puisse approvisionner les cantines des collèges du département, faisant de l'alimentation et l'agriculture des vecteurs d'insertion sociale. Pour aller plus loin encore, l'ASEM porte le projet COOPALES (Coopération pour une alimentation locale et solidaire), réunissant les maraîchers en agriculture biologique afin de structurer la filière et approvisionner la restauration collective et la cuisine centrale qui propose 2 800 couverts par jour. Malheureusement, le chantier d'insertion ne pourra pas poursuivre son activité en 2025, mais le projet COOPALES sera repris par les maraîchers, et l'ASEM travaille désormais sur un projet de chèque alimentaire en partenariat avec ces mêmes producteurs afin de faciliter l'accès à une alimentation de qualité aux personnes connaissant la précarité.



« Dans le cadre de nos différents projets, on participe à beaucoup de réunions de travail avec les maraîchers, qu'on a désormais comme partenaires dans le cadre du fonds Mieux Manger pour Tous. Et les liens créés avec la restauration collective nous a permis de récupérer les surplus en cuisine à la fin des services et de les proposer au sein de l'épicerie ». **Nathalie MOREAU, directrice de l'ASEM Nevers**

Une recommandation : mettre plus en avant la question de la justice sociale et avoir des enveloppes dédiées pour développer des projets. Il faudrait demander un certain niveau d'exigence aux PAT en obligeant une orientation systémique qui prenne en compte les enjeux de justice sociale (financements dédiés par axe).



La parole à : Lucie NAVEILHAN, chargée de mission PAT à Nevers Agglomération

« Le PAT de l'agglomération de Nevers a débuté en septembre 2022. C'est la première fois que la collectivité se saisit politiquement de la question de l'alimentation. 5 réunions thématiques ont été réalisées dans le cadre du diagnostic, regroupant les communes, le Conseil Départemental, les services déconcentrés de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, des associations...). La participation citoyenne a été intégrée à travers le Conseil de Développement de l'Agglomération.

Pour le moment, le PAT joue surtout un rôle d'animation sur la question de la justice sociale. Elle vient en soutien du CCAS qui anime un collectif regroupant les acteurs de la précarité alimentaire, abordant notamment la question des approvisionnements et proposant une cartographie des acteurs. En parallèle, l'agglomération, à travers son PAT, a soutenu financièrement la mise en service de l'atelier chantier d'insertion en maraîchage porté par l'ASEM. Il est important que les structures de l'aide alimentaire s'appuient sur les PAT. En sollicitant les élus et chargés de mission, cela permet de les sensibiliser à la question de la précarité alimentaire, dont on n'a pas toujours conscience de l'ampleur et de tous les enjeux »

Dans l'Ariège, un PAT qui renforce l'interconnaissance



Hérisson Bellor est une association installée sur plusieurs communes de l'Ariège, proposant un pôle social et médicosocial (avec un CADA, un hébergement d'urgence ou un CHRS), un pôle insertion via son activité de restauration collective ou encore d'aide alimentaire avec ses deux épiceries sociales situées à Foix et Pamiers.

A travers ses différentes activités, l'association a un lien fort avec les collectivités. De plus, son implantation départementale rend l'échelle d'action du PETR (collectivité qui porte le PAT regroupant 7 des 8 collectivités du département) pertinente.

L'association a souhaité orienter l'approvisionnement de sa restauration collective en produits bios. Ainsi, elle s'est approchée du PAT afin d'identifier les producteurs en agriculture bio et obtenir une labellisation. C'est par la suite que l'activité de l'épicerie sociale et solidaire a été raccrochée au PAT, notamment via le développement d'une plateforme d'approvisionnement.

L'association est très active au sein du PAT : elle participe au comité local de l'alimentation qui a lieu une fois par trimestre, ainsi qu'aux différents temps de travail proposés par le PAT. Cela représente en moyenne 1 jour par mois. Cette participation est extrêmement bénéfique pour l'association :

- Elle permet tout d'abord l'interconnaissance entre les différents acteurs (avec les agriculteurs mais aussi entre acteurs de l'aide sociale) et facilite les coopérations
- Elle permet de valoriser les actions et d'obtenir des soutiens politiques plus importants (notamment pour la mise en place de la plateforme d'approvisionnement)

« Dans une participation à un PAT, le « retour sur investissement » n'est pas toujours concret. Ça se passe à un autre niveau. Il y a une reconnaissance des enjeux de solidarité alimentaire et de nos actions. Je ne peux que conseiller d'oser aller à la rencontre des acteurs du PAT, que ce soit pour les inciter à prendre en compte les questions de justice sociale si cela n'est pas mis en œuvre ou y contribuer si cela est déjà pris en compte ». **Philippe ROCQUES, la Petite Epicerie Foix et Pamiers**



La parole à : Sébastien BLAZY, chargé de mission PAT du PETR de l'Ariège

À travers son PAT, le PETR agit à l'échelle locale et territoriale en facilitant la coopération entre les acteurs du système alimentaire. La réflexion a émergé suite à la crise du COVID et au constat de vulnérabilité de notre système alimentaire. Une première phase de diagnostic a été réalisée avec l'expertise du BASIC, apportant un regard très intéressant sur la question de la précarité alimentaire, permettant de faire du sujet de l'accès à l'alimentation un axe stratégique du projet. Celui-ci ne s'est pas arrêté aux seules chiffres de l'aide alimentaire, mais a pris en compte les enjeux de santé et de mobilité qui sont décisifs dans nos territoires ruraux.

Ainsi, nous souhaitons à travers le PAT favoriser les actions améliorant l'accès à une alimentation saine pour tous (via les épiceries, les frigos ou la cueillette solidaire...), piloter un travail collectif entre les différentes associations d'aide alimentaire pour mieux coordonner et valoriser les actions auprès de tous (via la visite des épiceries sociales par exemple) et tester de nouveaux dispositifs comme la sécurité sociale de l'alimentation.

À Floirac, deux PAT en soutien aux épiceries solidaires et aux groupements

L'épicerie de Floirac est gérée par le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de la commune et accompagne env. 150 personnes par an et a accompagné 3 450 personnes en 2023. Sa participation aux 2 PAT présents sur le territoire (PAT de Bordeaux Métropole et PAT de la Rive Droite porté par le GPV Rive Droite, groupement d'intérêt public des communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens en lien avec Bordeaux Métropole) s'est faite naturellement : l'épicerie participe aux actions du GPV depuis le début et a souhaité participer au projet de Bordeaux Métropole en impliquant le groupe-



ment des acteurs locaux de l'alimentation solidaire, (GALAS), par la même occasion. La salariée de l'épicerie co-préside le Conseil Agricole et Alimentaire, l'instance consultative et de mise en œuvre du PAT de Bordeaux Métropole. Elle participe aussi au comité technique, et aux visites de terrain. Cette forte implication a permis d'appuyer le soutien sur le volet solidarité alimentaire du PAT de la Métropole mais demande un certain temps.

Mais ceci a de nombreux effets positifs. Les visites de terrain permettent de créer des partenariats avec les agriculteurs pour approvisionner l'épicerie.

La création d'un groupe de travail par Bordeaux Métropole entre les différents CCAS sur le sujet de la précarité alimentaire permet là encore d'améliorer ses pratiques via le retour d'expériences. On constate notamment que certains CCAS

font le lien entre leur restauration collective et les structures d'aide alimentaire sur la récupération des surplus, sur la proposition de commandes groupées en fruits et légumes...

Un fonds de soutien aux initiatives engagées dans l'accès à une alimentation pour tous a été créé par Bordeaux Métropole et dont le GALAS a pu bénéficier pour sa structuration.

« L'alimentation n'est pas un sujet polémique. Cela permet d'avancer sereinement et de développer les projets. Parfois, on peut avoir l'impression que le PAT n'est pas assez concret, mais la phase de concertation est importante en amont pour inclure tous les acteurs du territoire et développer un portage politique fort. Les PAT permettent aussi de prendre du recul, de sortir du quotidien pour adopter une réflexion sur l'évolution de l'épicerie ». **Mériem BOZZO-REY, salariée de l'épicerie du CCAS de Floirac, coprésidente du CAA.**



La parole à : Anne CASENAVE, chargée de mission du PAT du GPV Rive Droite et Carla QUIVIGER, chargée de mission à Bordeaux Métropole

Sur la commune de Floirac, on retrouve 2 PAT : le PAT de la Rive Droite qui a obtenu sa labellisation de niveau 2 en 2024 et le PAT Bordeaux Métropole, labellisé de niveau 1 en 2023. La question de la justice sociale a vite été prise en compte sur le GPV puisque 40 % des habitants des quartiers prioritaires de Bordeaux Métropole se situent sur les 4 communes du GPV. Le GPV a déposé un projet pour le fonds Mieux Manger pour Tous pour lequel il a été lauréat. L'idée est de développer des espaces nourriciers de manière générale (soutien aux jardins collectifs mais aussi aux vergers en ville), soutenir les épiceries solidaires avec un financement permettant l'achat de denrées de qualité auprès de producteurs locaux, impulser un programme d'actions sur l'alimentation-santé dans les CCAS et soutenir les projets d'animation autour de l'alimentation durable.

À Bordeaux Métropole, le projet de PAT est très participatif, via la création d'un Conseil agricole et alimentaire métropolitain. C'est au sein de ce conseil qu'a pu être évoquée la mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives impliquées dans l'accès à l'alimentation dont bénéficie le GALAS.

PAT Niort Agglo-Haut Val de Sèvre : soutien à la création d'une épicerie solidaire itinérante par la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre



Soli'niort est l'association porteuse du Cabas Solidaire, épicerie solidaire en mixité de public installée en 2018 dans la préfecture des Deux-Sèvres.

A quelques kilomètres à l'est de Niort, la communauté de communes Haut Val de Sèvres et plus spécialement son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a pu identifier un besoin pour une meilleure accessibilité alimentaire sur son territoire, qu'elle soit économique ou géographique. Les actions portées par les acteurs de l'aide alimentaire distributive étaient jugées insatisfaisantes (distribution uniquement à Saint-Maixent l'École rendant cette aide inaccessible aux personnes isolées dans certains villages, mauvaise qualité des produits distribués, questionnement sur l'utilisation des bons d'achats).

En 2023, après un temps de réflexion sur le modèle souhaité, les élus ont proposé à Soli'niort de porter un nouveau projet d'épicerie en mixité de public à Saint-Maixent l'École avec un volet itinérant dans plusieurs communes alentour pour favoriser l'accessibilité alimentaire.

Quelques années auparavant, en 2019, la communauté de communes et Niort Agglo se sont entendues pour porter conjointement un PAT. Suite à une phase de diagnostic réalisée en 2019 et 2020, une feuille de route a été élaborée avec les acteurs locaux (département, chambres consulaires, organismes agricoles...) et votée en juin 2021. 5 objectifs stratégiques ont été fixés et une action est spécifiquement liée à l'accès de tous à une alimentation locale de qualité.



Graçe à une gouvernance transversale, impliquant des élus aux compétences diverses, le projet d'épicerie sociale et solidaire a pu intégrer le plan d'actions du PAT. En effet, le COPIL du PAT est composé de 10 élus dont certains d'entre eux sont en charge du CIAS. En parallèle, les équipes du CIAS et du PAT sont régulièrement en échanges et ont pu faire le lien sur ce projet.

Le projet d'épicerie a alors pu bénéficier d'un fort soutien politique : dans le cadre du PAT, le soutien apporté à l'épicerie s'élève à 200 000 € sur 3 ans complété par un soutien du CIAS de 150 000 € sur 3 ans aussi pour le volet accessibilité alimentaire. Le soutien du PAT est conditionné à des objectifs de contractualisation avec les producteurs locaux notamment et de présence dans un certain nombre de communes via le camion itinérant.



La parole à : Guillaume MICHEL, chargé de développement agricole pour la communauté de communes Haut Val de Sèvre

La mise en place d'un projet alimentaire territorial a permis aux différents services d'échanger sur leurs actions liées à l'alimentation, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est cette transversalité qui a permis au projet d'épicerie sociale et solidaire d'avoir un soutien politique plus fort. Sans PAT, le projet aurait certainement vu le jour mais peut-être pas avec un soutien financier de cette nature et le lien avec les producteurs locaux aurait peut-être été moins fort. Les porteurs de projets ont pu avoir accès aux contacts avec les producteurs pour développer leurs approvisionnements et des objectifs de travail avec les producteurs locaux ont été intégrés dans la convention de financement.

D'autres exemples de PAT prenant en compte les enjeux de justice sociale

→ Souvent cité en exemple, le [PAT Terre de Lorraine](#) a développé un axe fort via son programme « de la dignité dans les assiettes », initié par ATD Quart Monde en 2017. Une démarche de recherche-action a permis de construire « un cadre favorable à l'émergence d'un système alimentaire qui garantira un accès à une alimentation digne, durable et de qualité pour tous ». Ainsi, plusieurs actions ont pu émerger telles que la mise en place d'un collectif d'acheteurs pour des achats alimentaires (Emplettes et Cagettes), un réseau de jardins nourriciers, une pièce de théâtre sur l'accès à l'alimentation ou un observatoire sur l'accès à l'alimentation.

→ Le PAT des Pays des Châteaux expérimente le [projet PARMENTIER](#), circuit-court solidaire. Il permet aux personnes en précarité se rendant dans les structures d'aide alimentaire, d'avoir accès à des produits frais et locaux, sains et de qualité, approvisionnés en circuit court auprès de producteurs de proximité. Ce collectif est composé d'une épicerie sociale, des Restos du Cœur, d'un Jardin de Cocagne et du CIAS.

→ Le PAT de Seine Saint-Denis, en lien avec Action contre la Faim expérimente le [projet Vitalim](#), un dispositif de chèque alimentaire durable couplé à des actions de sensibilisation aux enjeux d'alimentation durable, de santé/nutrition et de transition écologique. Les personnes accompagnées recevront une aide financière de 50 euros par personne et par mois pendant six mois, destinée aux achats alimentaires. Ce montant pourra être bonifié de 25 euros pour tout achat alimentaire dans des enseignes dédiées aux produits durables ou pour des achats de produits sains dans des commerces généralistes.

→ Le PAT de Douais Agglomération se compose de 3 piliers dont un spécifique aux questions alimentaires ALIMCAD, qui vise à promouvoir une alimentation propice au bien-être et à la santé, encourager des pratiques respectueuses de l'environnement et rendre l'alimentation durable accessible à tous. Parmi les actions mises en place, citons le Réseau pour une Alimentation Désirable, Inclusive et Solidaire (R.A.D.I.S), un réseau de coopération pour la lutte contre la précarité alimentaire ou encore le projet [P.A.N.I.E.R.S \(Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire\)](#) porté par Bio en Hauts de France et Jardin de Cocagne. Ce dernier vise à développer et consolider la distribution de paniers bios et locaux, à des prix réduits pour les consommateurs en situation de précarité, au travers de structures relais.



Les outils des PAT

- Le site du Ministère de l'Agriculture :

<https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>

Pour avoir une information de base sur les PAT, son historique, ses évolutions et les grands enjeux politiques derrière la construction de cet outil

- France PAT : nouveau portail de présentation, de valorisation, de retours d'expériences et de partage d'outils des PAT sur toute la France.

<https://france-pat.fr/>

Cela vous permet de savoir si un PAT existe sur votre territoire, de connaître ses principaux axes d'actions (notamment la prise en compte des enjeux de justice sociale), sa gouvernance et les contacts des chargés de mission. **Il recense aussi les différents appels à projets en lien avec les PAT dans la rubrique « la boîte à financements ».**

- Les réseaux en région :

<https://france-pat.fr/les-reseaux-regionaux/>

Attention, certains réseaux ne bénéficient pas d'animations et sont peu actifs.

- OBSOALIM, outil de diagnostic de précarité alimentaire d'un territoire :

<https://obsoalim.lebasic.com/>



Les propositions de l'UGESS concernant les PAT

Dans le cadre de sa stratégie de plaidoyer, les groupements et épiceries sociales et solidaires de l'UGESS ont ciblé le PAT comme un outil stratégique permettant de renforcer l'accessibilité alimentaire sur les territoires. Cependant, cet outil reste incitatif et les collectivités ne bénéficient pas de financements sécurisés permettant de développer des plans d'actions ambitieux. Pourtant, comme a pu le révéler la crise du COVID 19, notre résilience alimentaire reste faible et il convient de mieux planifier la politique alimentaire des territoires pour réduire notre vulnérabilité. Dans ce cadre, le PAT, dans sa capacité à réunir les acteurs et à permettre la co-construction est un outil important permettant de traiter la question de l'alimentation de manière globale : via la prise en compte des enjeux sanitaires, environnementaux, sociaux de l'alimentation, via la mise en place d'une politique de protection et d'accessibilité du foncier pour les agriculteurs.

A la lecture du [rapport du sénateur Marchand](#) et des travaux menés par le projet [ATLASS 2](#) et dans le cadre du travail d'élaboration de la future Stratégie Nationale Alimentation Nutrition Climat (SNANC), l'UGESS a travaillé à l'élaboration de plusieurs recommandations en lien avec les PAT parmi lesquelles :

- La reconnaissance d'une compétence alimentation aux collectivités leur permettant de devenir de véritable Autorité Organisatrice de l'Alimentation sur les territoires. Cette compétence doit être déléguée sur une échelle territoriale adaptée permettant d'englober une zone de production et une zone de consommation. Une des missions importantes sera de coordonner les questions d'alimentation avec toutes les collectivités concernées. Actuellement, ce sujet est éclaté de toute part entre les collectivités qui ont une compétence en aménagement du territoire, celles qui ont une compétence dans l'action sociale, celles qui sont responsables de restauration scolaire... ;
- Parvenir à une couverture de 100 % du territoire d'un PAT ;
- Transformer les projets alimentaires territoriaux en plans alimentaires territoriaux desquels émaneraient des contrats alimentaires territoriaux signés avec l'État pour la mise à disposition de financement dédiés ;
- L'obligation de traiter la question alimentaire de manière globale, en intégrant donc la question de la justice sociale et d'accessibilité (qu'elle soit économique ou géographique, en traitant par exemple du sujet de la mobilité et de l'accessibilité) pour laquelle des moyens spécifiques devront être proposés (dans une note co-rédigée avec plusieurs associations, l'UGESS propose 2M € par an) ;
- Proposer des cycles de formation aux élus sur les différents enjeux liés à l'alimentation ;
- Faire des PAT de véritables espaces de démocratie alimentaire via la co-construction du plan avec toutes les parties prenantes et en incluant les citoyens, dont des citoyens en situation de précarité.

Bibliographie

<https://ugess.org/index.php/2023/11/13/pour-une-snanc-qui-prenne-en-compte-les-enjeux-dacces-a-une-alimentation-choisie-saine-et-durable-pour-toutes-et-tous/>

<https://projet-atlass.org/>

<https://agriculture.gouv.fr/rapport-du-senateur-frederic-marchand-sur-les-projets-alimentaires-territoriaux>

<https://obsoalim.lebasic.com/>

<https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>

<https://france-pat.fr/>

Extrait du Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture – Gouvernement
– 15 décembre 2023

A photograph of a rural landscape. In the foreground, a dirt path leads through a field of tall grass and various trees. On the right side, a large green tractor is partially visible. In the background, there are rolling hills under a clear blue sky. The lighting suggests it's daytime, with shadows cast on the ground.

Réalisation : Maxime Fritzen, Milo Rochette, Louise Bouvart
Illustrations : Louise Bouvart, Maxime Fritzen, les épiceries sociales de l'UGESS
Relecture : UGESS

Ce guide a été réalisé par l'Union Nationale des Groupements des Epicerie Sociales et Solidaires (UGESS), en lien avec les épiceries sociales et solidaires et groupements d'épiceries adhérents et dans le cadre de la montée en puissance des Projets Alimentaires Territoriaux sur les territoires.

Ce guide a été réalisé grâce aux soutiens financiers du fonds de dotation La Poule Rousse et de La Fondation Carasso.